



Rhône

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Convocation du 2 mars 2020.

L'an deux mil vingt, le 6 mars à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Françoise BONNAT DEVAUX, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Valérie HEMON et Carole TELMAN.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Claude BEAUDOUX, Bruno BIGOURDAN Bernard CHIRAT, Baptiste GAUDELUS, Maurice REY, Paul ROSSI, et Henri ROUZAUD.

Absents excusés : Géraldine DUBESSY (Pouvoir donné à Diogène BATALLA), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à M.CHIRAT).

Absents : Isabelle SALFATI, Gilbert CHAISE, Michel SAULT.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M. Baptiste GAUDELUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 10 février 2020.

2020-11/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. ROUZAUD

Monsieur ROUZAUD présente le compte de gestion 2019 dressé par madame la Trésorière de l'Arbresle et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le maire ; Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 258 945,66 €	2 949 994,27 €	7 208 939,93 €
Titres de recette émis (b)	1 098 549,29 €	2 233 001,50 €	3 331 550,79 €
Réductions de titres (c)		67 998,96 €	67 998,96 €
Recettes nettes (d = b - c)	1 098 549,29 €	2 165 002,54 €	3 263 551,83 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 258 945,66 €	2 949 994,27 €	7 208 939,93 €
Mandats émis (f)	1 484 626,68 €	1 946 877,45 €	3 431 504,13 €
Annulations de mandats (g)	3 385,70 €	7 336,95 €	10 722,65 €
Dépenses nettes (h = f - g)	1 481 240,98 €	1 939 540,50 €	3 420 781,48 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		225 462,04 €	
(h - d) Déficit	382 691,69 €		157 229,65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2019 établi par la madame la Trésorière de l'Arbresle tel que présenté par l'adjoint aux finances.

2020-12/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE
--

Rapporteur : M. ROUZAUD

Monsieur ROUZAUD présente le compte administratif 2019 dressé par le maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2019 établi par madame la Trésorière de l'Arbresle ;
Les résultats du compte administratif 2019 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 939 540,50 €

Recettes : 2 165 002,54 €

Résultat de la section de fonctionnement : 225 462,04 €

Report de 2018 en recettes : 860 872,49 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : 1 086 334,53 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 481 240,98 €

Recettes : 1 098 549,29 €

Résultat de la section d'investissement : - 382 691,69 €

Report de 2018 en recettes : 1 290 070,82 €

Soit un résultat de la section d'investissement : 907 379,13 €

Résultat de clôture l'exercice 2019 :

Restes à réaliser recettes 2019 repris sur 2020 : 1 133 570,00 €

Restes à réaliser dépenses 2019 repris sur 2020 : 1 719 185,00 €

Résultat global de l'exercice 2019 : 1 408 098,66 €

Monsieur le maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Monsieur ROUZAUD, doyen du conseil municipal, fait voter le compte administratif 2019 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2019 établi par le maire tel que présenté par l'adjoint aux finances.

2020-13/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 SUR LE BUDGET 2020 DE LA COMMUNE

Rapporteur : M.ROUZAUD

Au vu des résultats de l'exercice 2019 et des restes à réaliser, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	225 462,04
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	860 872,49
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 086 334,53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	907 379,13
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-585 615,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 086 334,53
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	386 334,53
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	700 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'affecter le résultat de l'exercice 2019 d'un montant de 1 086 334,53 € comme suit :
- 700 000 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2020 de la commune,
 - 386 334,53 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2020 de la commune.

2020-14/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020, DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET DU BUDGET 2020 DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. ROUZAUD

Concernant les taux d'imposition 2020 :

Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les taux en vigueur, soit :

Taxe d'habitation : 16,66 %

Taxe foncière : 20,96 %

Taxe foncière non bâti : 51,50 %

Ce qui donnerait la recette suivante :

	BASE	TAUX	PRODUIT
TAXE D'HABITATION	2 842 017 €	16,66%	473 480 €
TAXE FONCIÈRE	2 303 637 €	20,96%	482 842 €
TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE	44 289 €	51,50%	22 809 €
TOTAL GÉNÉRAL			979 131 €

Ce montant n'est pas le montant exact que la commune percevra, puisque l'État n'a pas encore envoyé la notification des bases.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ de ne pas modifier les taux d'imposition locaux et de conserver les pourcentages proposés ci-dessus.

Concernant les subventions :

Monsieur ROUZAUD propose les montants de subvention suivants pour chaque association :

ORGANISMES	ARTICLES	2020	2019
A.D.M.R (3€ par habitant)	6574	7 194,00 €	7 239,00 €
A.F.A.C	6574	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	6574	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	6574	200,00 €	200,00 €
BOULE DU VIEUX COQ	6574	200,00 €	200,00 €
COMITÉ DES FÊTES	6574	200,00 €	200,00 €
COOP ÉCOLE	6574	2 100,00 €	2 000,00 €
DONNEURS DE SANG	6574	100,00 €	100,00 €
FLEURINOUS	6574	200,00 €	200,00 €
ISAHE	6574	200,00 €	200,00 €
LA JOIE DE CHANTER	6574	200,00 €	200,00 €
LA NUIT DU CONTE	6574	150,00 €	150,00 €
LES JOGGERS DE LA CHOUETTE	6574	200,00 €	200,00 €
LIEN FLEURINOIS	6574	200,00 €	200,00 €
MÉLODIE DES SOURCES	6574	1 000,00 €	1 000,00 €
PÉTANQUE FLEURINOISE	6574	0,00 €	200,00 €
MJC (C.L.S.H + BAFA)	6574	52 079,00 €	46 601,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	6574	125,00 €	125,00 €
RUGBY	6574	200,00 €	200,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE	6574	200,00 €	200,00 €
SOLIDARITÉ PARTAGE	6574	CCAS	601,00 €
SAPEURS POMPIERS D'ÉVEUX	6574	200,00 €	200,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS D'ÉVEUX	6574	100,00 €	100,00 €
TAROT	6574	200,00 €	200,00 €
TENNIS	6574	200,00 €	200,00 €
THÉÂTRE MÊME	6574	200,00 €	1 200,00 €
THÉÂTRE DES MOTS	6574	200,00 €	200,00 €
TOTAL	6574	66 248,00 €	62 516,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'inscrire les montants de subvention proposé ci-dessus au budget 2020 de la commune.

Concernant le budget :

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la présentation de l'ensemble des composantes du budget 2019 par monsieur ROUZAUD, à savoir la totalité des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, y compris la totalité des opérations d'investissement, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget 2020 de la commune tel que présenté et aboutissant à l'équilibre suivant :

En fonctionnement :

Dépenses : 2 403 603,83 €

Recettes : 2 403 603,83 €

En investissement :

Dépenses : 3 450 848,77 €

Recettes : 3 450 848,77 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'approuver le budget 2020 de la commune tel que présenté par le rapporteur, avec l'équilibre financier ci-dessus.

2020-15/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AVENANT N°1 POUR LE MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER DE L'A89

Rapporteur : M.ROUZAUD

Dans le cadre de l'aménagement foncier, agricole et forestier suite aux travaux de l'A89, la commune est maître d'œuvre pour le compte d'ASF.

Les travaux arrivent à leurs termes mais pour pouvoir les réaliser, il a fallu modifier certaines quantités de matériaux et prestations pour le lot 1 Terrassement-Voirie-Réseaux divers.

En effet, des problèmes d'eaux pluviales se sont révélés lors de la réalisation des travaux nécessitant une modification des prestations et matériaux à fournir pour régler ce problème.

Les montants du marché seraient modifiés comme suit :

**TRAVAUX CONNEXES A89
DETAILS QUANTITATIFS ESTIMATIFS Lot 1**

				1D - BORDELET TP		Bilan 18 Février		
Codes	DESIGNATION DE L'OUVRAGE	Unité	Quantité	Prbx Uni.	Prbx Total HT	Quantité	Prbx Uni.	Prix Total HT
TRANCHE FERME								
1 INSTALLATION DE CHANTIER								
1.1	Documents préparatoires et Installation de chantier	forf	1	8 600,00	8 400,00 €	1	8 600,00	8 400,00 €
2 TRAVAUX DE NETTOYAGE - DEBROUSSAILLAGE								
2.1	Arrachage de hale bocagère	ml	616	4,00	2 464,00 €	535	4,00	2 140,00 €
2.2	Défrichage	m²	3930	2,00	7 860,00 €	4440	2,00	8 880,00 €
2.3	Démolition d'ouvrages en maçonnerie, en béton ou de pleriers	m³	20	9,00	180,00 €	20	9,00	180,00 €
	Fossé	ml				160	4	640,00 €
	Terrassement accès	Forf				1	450	450,00 €
	Parc à bestiaux	Forf				1	1825	1 825,00 €
	Clôture Ovine	ml				745	11	8 195,00 €
	Tranchée Infiltration	ml				220	79	17 380,00 €
5 TERRASSEMENTS - VOIRIE - RESEAUX								
5.1	Création d'un chemin d'exploitation, largeur 4 m.	ml	1790	46,00	82 340,00 €	1850	46,00	85 100,00 €
5.2	Création d'un chemin d'exploitation en terre	ml	320	4,80	1 536,00 €	340	4,80	1 632,00 €
5.3	Elargissement d'un chemin d'exploitation	ml	815	22,00	17 930,00 €	815	22,00	17 930,00 €
5.4	Busage de fossé	ml	153	35,00	5 355,00 €	124	35,00	4 340,00 €
5.5	Pose de compteur AEP	u	3	1 000,00	3 000,00 €	2	1 000,00	2 000,00 €
				TOTAL TVX HT		159 292,00 €		
				TOTAL TVA		31 858,40 €		
				TOTAL TVX TTC		191 150,40 €		
TRANCHE OPTIONNELLE 1								
3 TRAVAUX DE CLÔTURES								
3.1	Dépose clôture agricole	ml	2616	2,00	5 232,00 €	2620	2,00	5 240,00 €
3.2	Pose de clôture agricole bovine	ml	7131	7,00	49 917,00 €	5990	7,00	41 930,00 €
				TOTAL OPTION 1 TVX HT		47 170,00 €		
				TOTAL TVA		9 434,00 €		
				TOTAL TVX TTC		56 604,00 €		
TRANCHE OPTIONNELLE 2								
1.2	Intervention Géomètre pour implantation de chantier	u	208	20,00	4 160,00 €	198	20,00	3 960,00 €
				TOTAL OPTION 2 TVX HT		3 960,00 €		
				TOTAL TVA		792,00 €		
				TOTAL TVX TTC		4 752,00 €		
				TOTAL ensemble TVX HT		210 422,00 €		
				TOTAL TVA		42 084,40 €		
				TOTAL TVX TTC		252 506,40 €		

Delle
21 848,00 €
11,59%

Le montant du marché ainsi modifié reste toutefois dans l'enveloppe dévolue par ASF pour la réalisation des travaux.

VU le Code de la Commande Publique,

VU le projet d'avenant,

Considérant que pour réaliser les travaux nécessaires et qui ne pouvaient pas être prévus lors de la rédaction du marché, il convient de passer un avenant avec la société BORDELET,

Après délibération, le Conseil Municipal devra décider à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise BORDELET et tous les documents s'y rapportant.
- dit que les dépenses sont prévues sur le budget 2020 de la commune et seront remboursées par ASF.

2020-16/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET

Rapporteur : M.BATALLA

Il est rappelé au conseil municipal que le dernier bar de la commune va fermer ces portes le 1 avril 2020 avec le départ à la retraite de son gérant.

La commune a investi pour acheter un nouveau local commercial afin de pouvoir y installer un bar-tabac mais, dans l'attente de la réalisation des travaux et l'ouverture de cet établissement, la mairie

étant propriétaire du local du débit de boisson qui va fermer, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'agent technique à temps complet pour l'entretien et la gestion du dernier bar de la commune.

Cette mission temporaire démarrerait au 1er avril et devrait prendre fin dans les 6 à 9 mois suivants.

En parallèle, la mairie étudie également d'autres possibilités juridiques.

La deuxième option serait de passer par une association.

La troisième serait que la personne qui va ouvrir le nouveau commerce, reprenne en qualité d'auto-entrepreneur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant que la commune a acquis la dernière licence IV de la commune,

Considérant que dans l'attente de l'ouverture du bar-tabac-restaurant sur la nouvelle place créée à côté de la mairie, il convient de maintenir ouvert le dernier bar de la commune,

Considérant que le gérant actuel est prêt à laisser à disposition de la commune son matériel et son stock pour pouvoir continuer à faire fonctionner ce commerce,

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ de créer un poste d'agent technique à temps complet à compter du 1er avril 2020 pour la gestion et l'entretien du dernier bar de la commune,

➤ d'attribuer le régime indemnitaire défini par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2016 à cet emploi si l'agent remplit les conditions,

➤ d'inscrire les dépenses liées à ce recrutement au budget 2020 de la commune.

2020-17/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AVENANT À LA PROMESSE DE VENTE POUR LE TERRAIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ACTUEL À LA SOCIÉTÉ GROUPE MERCIER PROMOTION

Rapporteur : M.BATALLA

La date butoir pour la signature de l'acte de vente entre la commune et le GROUPE MERCIER pour le terrain du centre technique étant caduque, et le promoteur ne commençant pas les travaux avant septembre 2020, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant à la promesse de vente afin de stipuler que la signature de la vente définitive devra intervenir avant le 30 juin 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la promesse de vente signée entre le GROUPE MERCIER et la commune de Fleurieux sur l'Arbresle en date du 21 septembre 2018 pour la vente d'un terrain cadastré BD 100 d'une surface de 597 m2 pour un montant de 180 000 euros,

VU les délibérations du conseil municipal du 13 juillet 2018 et du 12 novembre 2018 relatives à la vente du terrain cadastré BD 100 au GROUPE MERCIER,

Après délibération, le conseil municipal décide par 1 voix contre et 15 pour :

➤ d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant à la promesse de vente signée le 21 septembre 2018 et tous les documents s'y rapportant,

➤ de signer la vente définitive du terrain cadastré BD 100 pour un montant de 180 000 euros au plus tard le 30 juin 2020.

INFORMATIONS, DÉCISIONS DU MAIRE ET REUNIONS A VENIR

Rapporteur : M. BATALLA

Personnel : l'agent technique en arrêt depuis le mois de janvier a été prolongé d'un mois et sera donc en congés maladie jusque fin mars.

Une ATSEM est également en arrêt de travail jusqu'au 10 avril 2020.

Cession - achat : la signature de la promesse de vente du local commercial a eu lieu le 14/02/2020 et la signature de la vente définitive est prévue le 12/03/2020.

La signature de l'offre de prêt de 450 000 € pour l'achat du local commercial avec le Crédit Agricole a eu lieu le 4 mars 2020.

Droit de préemption (Déclaration d'Intention d'Aliéner DIA) :

Liste des D.IA depuis le précédent conseil municipal :

Date réception DIA	N° parcelle	ADRESSE PARCELLE	BIENVENDU
13/02/20	BC 311	50 Rue des Glycines	maison sur terrain de 245 m2

La commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Commission communication – M.GAUDELUS :

La dernière commission s'est réunie fin février et il n'en est pas prévu de nouvelle avant les élections. Monsieur BERTHAUD a indiqué qu'il arrêterait là son travail au sein de la commission communication après une trentaine d'années de bons et loyaux services.

Commission environnement – Mme BOUCHET :

Le nettoyage du village est programmé pour le 29 mars 2020.

La liste des actions pour la semaine de l'environnement a été envoyée à la CCPA :

- exposition et ateliers à la médiathèque
- ateliers organisés par la mairie

Commission enfance - jeunesse - affaires scolaires – Mme BOUCHET :

Malgré le coronavirus, l'école ouvrira bien ses portes à la rentrée le 9 mars.

Il faut simplement que tout le monde suive les consignes de l'ARS.

CCAS – M.GAUDELUS :

Le repas des aînés aura bien lieu dimanche 8 mars 2020.

Le CCAS se réunira lundi 9 mars 2020 à 9h00.

Commission finances - M.ROUZAUD :

La commission finances s'est réunie le mardi 03/03/2020, elle a :

- Fait le point sur les finances de la commune.
- Finalisé les taux d'imposition 2020 à proposer au vote du conseil municipal.
- Validé le projet de budget 2020 qui vient de vous être présenté.

Commission prévention et sécurité - M.ROUZAUD :

La commission ne s'est pas réunie depuis le dernier conseil municipal.

Commission urbanisme - M.CHIRAT :

Depuis le dernier conseil municipal, la commission s'est réunie une seule fois et a étudié 1 permis de construire, 2 permis de construire modificatifs et 6 déclarations de travaux.

La prochaine réunion aura lieu le 10 mars 2020 à 19h00.

Voirie – M.CHIRAT :

Rien de particulier.

Commission animation – M.REY :

Monsieur REY souhaite remercier les membres de sa commission pour le travail effectué pendant tout le mandat et pour la mise en place de nouvelles actions comme le marché nocturne.

Bâtiments/service technique – M.REY :

Le nouveau centre technique est quasiment terminé. M.REY et les agents se chargent de l'aménagement intérieur.

Compte-rendu des conseillers communautaires :

M.BIGOURDAN :

Développement économique :

La commission développement économique a traité pas mal de demandes de subvention pour les commerces de proximité, dont la compétence a été prise par la CCPA en cours de mandat. C'est une action qui s'est bien fait connaître et il y a eu une forte demande dans ce domaine.

La grande réussite de ce mandat en matière de zone d'activités, est la zone de Dommartin dont les terrains sont quasiment tous vendus avec un niveau d'emploi à l'hectare très élevé.

La SMAD à Savigny a aussi été une belle réussite avec l'accompagnement de la CCPA dans le développement de la société au niveau du foncier puisque qu'ils créent également un lieu de stockage sur la zone de Sarcey.

Monsieur le maire ajoute que le rapport de la CCPA fait état de 1000 emplois créés sur les zones d'activité ces 6 dernières années.

Monsieur BIGOURDAN ajoute qu'il y a eu également un développement de l'accompagnement des entreprises et la mise en place d'un espace de coworking.

Tourisme :

Le dernier conseil de développement aura lieu le 11 mars. Il a pour but de travailler sur l'état d'avancement du projet de Land art (parcours culturel sur le territoire) et sur le projet d'aménagement du rond-point des deux vignobles (rond-point Fleurieux-l'Arbresle).

Le mandat a été riche en nouvelles actions : ballades gourmandes, mobilisation des hébergeurs...

SYRIBT – M. ROSSI :

Vendredi dernier a eu lieu la visite des sites et des travaux effectués par le SYRIBT.

Les travaux sur le barrage suivent leur cours.

Le chantier devrait démarrer d'ici fin mars avec une fin de travaux d'ici fin 2020, si la météo est clémente.

Avant de clore le conseil municipal, monsieur le maire tient à remercier l'ensemble des conseillers municipaux que ce soit de la liste majoritaire ou de la liste minoritaire, dont les critiques ont toujours été constructives, ce qui a permis de nombreuses réalisations.

Monsieur le maire tient à remercier tout particulièrement les adjoints qui ont beaucoup travaillé.

Le conseil municipal laisse des finances très saines ce qui permettra à la nouvelle équipe, quelle qu'elle soit, de pouvoir envisager encore de nouveaux projets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à 20h12

Le secrétaire de séance :